



# Comment développer et booster l'autofinancement au sein de l'Office de tourisme ?

## Bienvenue

Mardi 3 mai 2022

## Objectifs du séminaire

Permettre aux participants d'identifier des plans d'actions de développement de l'autofinancement adaptés à leur OT

Tirer profit de la **créativité individuelle et collective des Directeurs(trices) d'Office de Tourisme** pour identifier et explorer des plans d'actions

## Objectif opérationnel

Identifier 3 à 5 plans d'actions permettant une évolution de recettes de +5% à +20%

## Planning du séminaire

#### I. Enjeux et cadre général du développement de l'autofinancement – 30'

- Tour de table et présentation des participants
- Les enjeux économiques
- Les grands axes de développement de nouvelles ressources financières
- Rappel du cadre juridique de certaines actions

## II. Ateliers d'exploration des axes de développement de l'autofinancement 1h45'

Atelier 1 : Partenariat et mécénat

**Atelier 2 : Recettes commerciales (hors partenariat)** 

Atelier 3 : Appels à projet, subventions de projet, bailleurs de fonds publics

Atelier 4 : Taxe de séjour

## Planning du séminaire

#### III. Restitution en plénière – 12h à 12h45

- 1. Présentation en binôme de la synthèse des idées prioritaires par atelier (binôme animateur + un directeur OT)
- Durée : 5 à 6 minutes par atelier 25/30 minutes
- 2. Invitation des directeurs d'OTN à partager/témoigner sur leurs plans d'actions 2022
- Durée : 5 minutes (15 à 20 minutes max pour 3 à 4 directeurs préidentifiés par E. TRICOIRE > PILOT/O-Dest + interventions spontanées des participants)

## 1. Enjeux économiques : dégager des marges de manœuvre pour les actions de « cœur de métier »

Charges	Produits
<ul> <li>I. CHARGES D'EXPLOITATION</li> <li>Achats pour revente</li> <li>Budget de communication - promotion</li> <li>Frais de structure</li> <li>Frais de personnel</li> <li>Impôts et taxes</li> <li>Dotation aux amortissements</li> </ul>	<ul> <li>I. PRODUITS D'EXPLOITATION</li> <li>Ventes de prestations</li> <li>Ventes de marchandises</li> <li>Subventions de fonctionnement</li> <li>Subventions projet</li> <li>Cotisations (associations)</li> <li>Mécénat</li> <li>Taxe de séjour (Epic)</li> </ul>
RESULTATS D'EXPL. (1)	
RESULTAT FINANCIER (2)	
RESULTAT EXCEPT. (3)	
IV. Contributions bénévoles (4)	IV. Contributions bénévoles (4)
RESULTAT NET (1) + (2) + (3) + (4)	

## 2. Enjeux sur le budget N+1 : fixer un cap, des orientations budgétaires

## Exemple:

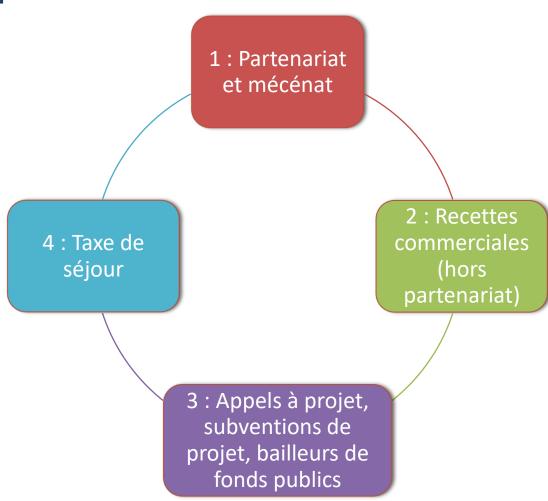
	N-1		N		N+1 ?		
	€	%	€	%	€	%	Objectifs
Subvention de fonctionnement (communale ou intercommunale)	108 000 €	58,1%	102 000 €	55,7%	98 000 €	49,4%	Maintien du total
Subventions de projet	4 500 €	2,4%	10 500 €	5,7%	16 000 €	8,1%	en % ?
Cotisations et prestations adhérents	8 000 €	4,3%	7 600 €	4,1%	9 600 €	4,8%	Développement nouvelle offre ?
Sponsoring et partenariat	9 000 €	4,8%	8 200 €	4,5%	7 600 €	3,8%	• •
Mécénat	- €	0,0%	- €	0,0%	6 000 €	3,0%	offre de mécénat ?
Ventes espaces publicitaires	10 400 €	5,6%	10 800 €	5,9%	10 900 €	5,5%	Web ? Nouveaux supports?
Taxe de séjour	42 000 €	22,6%	40 000 €	21,8%	46 000 €	23,2%	Optimisation recouvrement?
Ventes de marchandises (boutique)	4 000 €	2,2%	4 100 €	2,2%	4 200 €	2,1%	Développement offre?
TOTAL	185 900 €	100,0%	183 200 €	100,0%	198 300 €	100,0%	

## 2. Enjeux sur le budget N+1 : fixer un cap, des orientations budgétaires

## Exemple:

	N-1		N		N+1 ?		
	€	%	€	%	€	%	Objectifs
Subvention de fonctionnement (communale ou intercommunale)	108 000 €	58,1%	102 000 €	55,7%	98 000 €	49,4%	Maintien du total
Subventions de projet	4 500 €	2,4%	10 500 €	5,7%	16 000 €	8,1%	en % ?
Cotisations et prestations adhérents	8 000 €	4,3%	7 600 €	4,1%	9 600 €	4,8%	Développement nouvelle offre ?
Sponsoring et partenariat	9 000 €	4,8%	8 200 €	4,5%	7 600 €	3,8%	
Mécénat	- €	0,0%	- €	0,0%	6 000 €	3,0%	offre de mécénat ?
Ventes espaces publicitaires	10 400 €	5,6%	10 800 €	5,9%	10 900 €	5,5%	Web ? Nouveaux supports?
Taxe de séjour	42 000 €	22,6%	40 000 €	21,8%	46 000 €	23,2%	Optimisation recouvrement?
Ventes de marchandises (boutique)	4 000 €	2,2%	4 100 €	2,2%	4 200 €	2,1%	Développement offre?
TOTAL	185 900 €	100,0%	183 200 €	100,0%	198 300 €	100,0%	

## 3. Les 4 axes proposés



#### 4. Cadre fiscal de la réalisation de recettes commerciales pour les OT

- Le développement d'activités commerciales peut entraîner une fiscalisation à la TVA de l'OT :
  - Si recettes commerciales > 34 400 € par an (activités de prestations)
  - Si recettes commerciales > 85 800 € par an (activités de ventes de biens)
  - Seuil spécifique aux OT associatifs : 72 432 € de recettes par an (TVA et IS)
- Fiscalisation à l'IS des activités commerciales de l'Epic
  - Sectorisation des activités
- L'activité de vente de forfaits touristiques est soumis à la TVA sur la marge

#### 5. Conséquences de la réalisation de recettes commerciales

- L'activité commerciale doit figurer aux statuts
- L'activité de vente de forfaits touristiques est réglementée

- 6. Cadre juridique de la réalisation de recettes commerciales
  - 1. Distinction partenariat / mécénat

#### Mécénat

- Soutien matériel apporté
  - sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire,
  - à une personne morale pour l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général

## **Sponsoring / Parrainage**

- Soutien matériel apporté
  - en vue d'en retirer un bénéfice direct
  - à une manifestation, à un produit ou à une organisation

#### 6. Cadre juridique de la réalisation de recettes commerciales

1. Distinction partenariat / mécénat

Exemple : une entreprise verse la somme de 5 000 € à l'OT dans le cadre d'une manifestation organisée par l'OT.

#### Mécénat

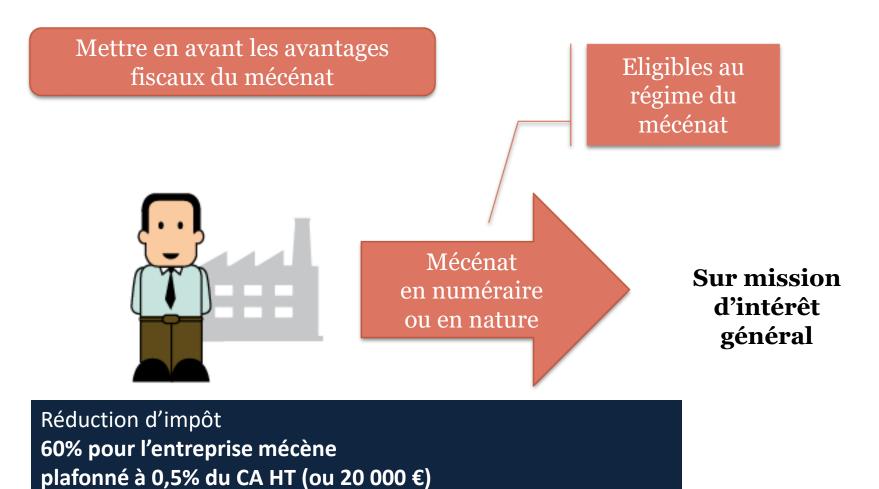
- Logo de l'entreprise sur les supports de communication
- places offertes aux <u>salariés</u>
  - Convention de mécénat
  - Reçu fiscal de mécénat

## **Sponsoring / Parrainage**

- Logo de l'entreprise sur les supports de communication
- + Message publicitaire
- + Places offertes aux <u>clients</u>
- + Opération de relations publiques
- Facturation de 5 000 €

(+ TVA si soumis)

- 6. Cadre juridique de la réalisation de recettes commerciales
  - 1. Distinction partenariat / mécénat



#### 6. Cadre juridique de la réalisation de recettes commerciales

2. Principes du numéro d'enregistrement

#### Les origines du dispositif :

- → Certaines zones urbaines sont en forte tension immobilière (difficulté de se loger)
- → La résidence principale se définit comme la résidence occupée au moins 8 mois par an : la loi permet de plafonner la durée de location à 120 jours (résidence principale)
- → La loi ALUR (2014) avait supprimé l'obligation de déclaration des loueurs en meublés de leur résidence principale (Cerfa)

#### Pour savoir si une commune est située en zone tendue :

https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues

#### 6. Cadre juridique de la réalisation de recettes commerciales

2. Principes du numéro d'enregistrement

#### Plafonnement à 120 jours de location par an (résidences principales) :

- → Dans les villes qui l'auront décidé par délibération, toutes les locations touristiques, qu'il s'agisse de la résidence principale ou secondaire, doivent disposer d'un numéro d'enregistrement à publier dans l'annonce.
- → Les plateformes intermédiaires ont alors l'obligation de décompter le nombre de jours de location des résidences principales. S'il s'avérait que la location dépasse les 120 jours annuels autorisés, l'annonce doit être suspendue.

#### Avantages du dispositif:

- → Meilleur contrôle du parc d'hébergements touristiques actualisation des coordonnées des loueurs en meublés
- → Amélioration de l'identification des hébergeurs « sauvages »
- → Réduction de la tension immobilière

#### 7. Données macro – Région Normandie – chiffres OTN 2020

des recettes des OT normands proviennent de l'EPCI de rattachement Moyenne effectuée sur 46 OT répondants

des recettes des OT normands proviennent de la taxe de séjour Moyenne effectuée sur 27 OT répondants

des recettes des OT normands sont issues de leurs fonds propres (prestations de service, commercialisation, boutique, visites...)

Moyenne effectuée sur 44 OT répondants

des recettes des OT normands proviennent de subventions publiques (hors collectivité de rattachement de l'OT)
Moyenne effectuée sur 11 OT répondants

des recettes des OT normands proviennent des adhésions et partenariats
Moyenne effectuée sur 20 OT répondants

#### Synthèse:

- → Autofinancement moyen : 24 %
- → Contribution moyenne de la subvention de fonctionnement : 64%

## 7. Données pilOT 2019 \*

## A partir du budget disponible (hors achats pour revente)

→ Contribution moyenne de la subvention de fonctionnement :

Normandie: 56%

National: 61%

→ Autofinancement moyen :

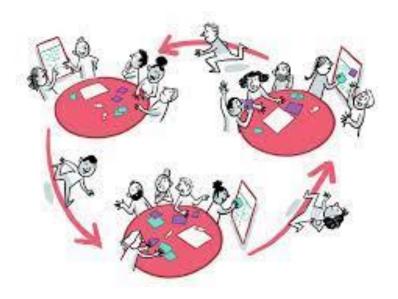
Normandie: 8%

National: 9%

\* Normandie : 17 OT / National : 119 OT

## II. Lancement des ateliers – 11h à 12h

#### Introduction – Présentation du format « World café »



- Chaque participant travaille sur les 4 sujets
- Durée prévue : 20 minutes par atelier
- L'animateur synthétise les idées des participants et présente la synthèse en plénière à 12h, en binôme avec un directeur d'OT.

## II. Lancement des ateliers – 11h à 12h

#### 1. Périmètre des ateliers et animateurs

- Atelier 1 : Partenariat et mécénat
  - Périmètre d'activités :
    - Partenariat récurrent : packs de prestations, adhésion
    - Partenariat sur opérations ponctuelles (animation, manifestations...)
    - Mécénat en numéraire
    - Mécénat en nature
    - Echanges attendus :
      - Pratiques innovantes : prospection, tarification, offre, promotion
      - Bonnes pratiques d'optimisation
      - Facteurs clés de succès
      - Freins au développement
    - Animateur : Nicolas COQUILLARD

## II. Lancement des ateliers

#### 1. Périmètre des ateliers et animateurs

- Atelier 2 : Recettes commerciales (hors partenariat)
  - Périmètre d'activités :
    - Commercialisation groupes, individuels
    - Accompagnement numérique
    - Boutique
    - Billetterie
    - Régie pub, pass activités, animations
    - Echanges attendus :
      - Pratiques innovantes : prospection, tarification, offre, promotion
      - Bonnes pratiques d'optimisation
      - Facteurs clés de succès
      - Freins au développement
    - Animateur : Emmanuel TRICOIRE

## II. Lancement des ateliers

#### 1. Périmètre des ateliers et animateurs

- Atelier 3 : Appels à projet, subvention de projet, évolution structurelle
  - O Périmètre d'activités :
    - Autres subventions de l'EPCI ou de la commune
    - Subventions Département / Région / Autres collectivités
    - Subventions Europe
    - Transformation structurelle de l'OT (passage intra-communautaire)
    - Echanges attendus :
      - Lignes de financement sollicitées
      - Facteurs clés de succès
      - Partenaires au montage de projet
      - Montant de financement obtenu

Animatrice : Marie-Flo GUY

## II. Lancement des ateliers

#### 1. Périmètre des ateliers et animateurs

- Atelier 4 : Taxe de séjour
  - O Périmètre d'activités :
    - Optimisation du recouvrement
    - Maîtrise du parc d'hébergeurs numéro d'enregistrement
    - Taxation d'office
    - Tarification
    - Plateforme de télédéclaration
    - Echanges attendus :
      - Pratiques innovantes / bonnes pratiques d'optimisation
      - Facteurs clés de succès
      - Résultats obtenus
    - Animateur : Gilles THOMAS

## Synthèse des ateliers

Atelier 1 : Partenariat et mécénat	Animateur : Nicolas COQUILLARD Rapporteur : Didier
Atelier 2 : Recettes commerciales (hors partenariat)	Animateur : Emmanuel TRICOIRE Rapporteur : Deborah
Atelier 3 : Appels à projet, subvention de projet, évolution structurelle	Animatrice : Marie-Flo GUY Rapporteur : Frédéric
Atelier 4 : Taxe de séjour	Animateur : Gilles THOMAS Rapporteur : Davy

## Synthèse Atelier 4 - taxe de séjour

Plans d'actions	Commentaires et outils
1. Evaluation du rendement et prise de collecte par l'OT pour optimiser le rendement	Annexe 10 – Evaluation rendement taxe de séjour
2. Mise en place du numéro d'enregistrement pour reprendre la main sur le parc d'hébergements	Annexe 4 – Guide AHTOP
3. Utilisation des outils de recherche hébergeurs sauvages : Trackeet / AirDna / Liwango	
4. Mise en œuvre du processus de recouvrement et des sanctions (dont taxation d'office)	Annexes 5 à 9
5. Communication sur l'utilisation de la taxe de séjour	
6. Mise en avant des avantages du classement (voire devenir organisme agréé Cofraq)	
7. Instaurer la TS dans les zones blanches	